

Avant la rentrée des classes [suite]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **4 (1875)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ur et du mal. Quiconque coopère à cette œuvre de défense religieuse et sociale est vraiment l'ami, le soutien, le serviteur de la liberté.

Nous avons développé des considérations analogues en ce qui a rapport aux autres libertés modernes, liberté d'association, liberté de conscience, liberté des cultes, etc.

Soutenir autant qu'il le peut la liberté du bien, de la vérité, des sains principes, empêcher autant qu'il dépend de lui tout mélange adultère du bien et du mal, du vrai et du faux : c'est le devoir de tout bon citoyen et de tout enfant de l'Eglise. C'est à la lumière d'une conscience droite et timorée que nous devons mesurer l'usage de notre propre liberté, et il faut bien ne pas perdre de vue que ce que notre conscience ne nous autorise point à faire nous-mêmes, nous ne devons ni le favoriser ni le permettre chez autrui, pour autant qu'il dépend de nous de l'empêcher. Reconnaître et patroner en autrui une prétendue liberté que notre conscience réproouve pour nous-mêmes, c'est oublier le précepte de notre divin Maître : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on fasse à vous-même ; et encore : On vous appliquera la même mesure dont vous vous serez servi pour les autres.



AVANT LA RENTREE DES CLASSES.

Organisation de l'école.



Les conditions hygiéniques d'une école exercent sur la santé des enfants une influence plus grande qu'on ne le croit généralement. C'est, en effet, à cet âge, que le corps se développe le plus et prend les formes, les postures et les habitudes qu'il conservera toute la vie. Il suffira quelquefois d'un maintien vicieux dû à la construction défectueuse d'un banc pour déformer le corps le plus robuste et en compromettre la santé.

L'hygiène s'enseignera surtout par la pratique et par l'exemple. Aux notions fondamentales et aux explications théoriques que le maître doit donner, il aura soin d'en joindre l'application en prenant toutes les précautions que réclame la santé des élèves, particulièrement en ce qui concerne le renouvellement de l'air, l'éclairage et le chauffage de la salle, la tenue des enfants aux bancs et les exercices physiques durant les promenades et les récréations. La gymnastique, que les nouvelles lois fédérales vont introduire dans toutes nos écoles, contribuera puissamment à fortifier le corps. Que les jeunes instituteurs se préparent donc sérieusement à cet enseignement et qu'ils n'oublient pas surtout que les exercices de gymnastique doivent avoir pour

but principal de développer et d'assouplir les membres et les organes et d'en rendre le jeu facile, laissant les tours de force et d'adresse aux gymnastes de profession. Ainsi restreinte dans ses limites naturelles, la gymnastique peut être enseignée partout les régents quels que soient leur âge, leur agilité ou leurs forces.

Après avoir pris toutes les mesures que réclament l'hygiène et l'éducation physique de ses élèves, le maître s'occupera, avant la rentrée des classes, de l'organisation de son école, de la division des cours et du plan d'études à suivre. Cette préparation est indispensable. C'est la condition la plus absolue de succès. On ne saurait accorder moins de soins à la culture des facultés de l'homme que l'agriculteur n'en accorde à la culture de ses terres. Or, voyons-nous jamais un laboureur commencer les travaux d'une saison avant d'avoir déterminé le lieu, l'époque, la nature et toutes les conditions de ses labours? Ouvrir son école, au commencement de l'année scolaire, sans savoir les matières que l'on se propose d'enseigner, ni la marche que l'on veut suivre, c'est s'exposer à se perdre dans le dédale des mille questions à traiter, à n'avoir d'autre ordre, d'autre suite dans ses leçons que celle que nous dicte le caprice du moment, à languir sur des branches secondaires pendant que l'on effleurera à peine les matières essentielles, à tomber dans des répétitions fastidieuses tout en commettant de graves lacunes. Un instituteur consciencieux ne craindra rien tant que de faire perdre ainsi aux enfants qui lui sont confiés, les années si précieuses que l'on passe sur les bancs de l'école.

Il y a sans contredit beaucoup de mérite à bien donner une leçon, à savoir communiquer des connaissances à ses élèves, à se faire comprendre facilement, même des plus bornés. Pour cela, il faut savoir se mettre au niveau de chacun, présenter les questions sous tous leurs aspects et employer les divers procédés, les mille moyens que nous fournit la pédagogie pour arriver sûrement et avec rapidité à l'intelligence des enfants. C'est là le talent propre du professeur.

Dans une école primaire, il y a encore une autre tâche à remplir, tâche tout aussi difficile et importante que celle d'exposer avec clarté les matières à enseigner, c'est d'organiser son école, d'en diviser et d'agencer les divers cours, de faire marcher avec ordre et méthode tout l'ensemble de la classe et de mettre en jeu tous les rouages qui la composent. On ne saurait y réussir, sans beaucoup de sagacité et de tact. Il serait inutile de faire ressortir ici combien l'éducation même des enfants doit se ressentir de l'organisation de l'école.

Peu de pédagogistes ont approfondi cette importante question. Au lieu de nous tracer des règles générales applicables à toutes les écoles, les auteurs qui ont parlé de l'organisation des écoles, se sont contentés, pour la plupart, de nous donner une division de cours et un plan d'études tout faits, qui ne sauraient convenir qu'à l'école sur laquelle on a taillé ce modèle.

Il n'est pas possible, sans doute, de présenter un cadre d'école, une répartition de cours et un programme qui s'adaptent à la généralité des classes ; car, pour ce travail, on doit nécessairement tenir compte du nombre d'élèves, de leur portée relative, de l'espace dont on dispose, de la fréquence des classes, des branches à enseigner et de vingt autres circonstances qui varient selon les localités.

C'est pour ce motif que nous nous contenterons d'indiquer les principes fondamentaux et les règles générales d'une bonne organisation d'école. Mais ces quelques règles, si elles sont appliquées avec intelligence, suffiront amplement pour diriger le maître dans les arrangements à combiner et les moyens à prendre.

1° La division d'une école ne doit avoir pour base fondamentale que le degré d'instruction des élèves. Un cours groupera tous les enfants d'une même portée, quelle que soit leur différence d'âge, de taille, etc. L'évidence de ce principe ne saurait être contestée.

2° Il faut établir le moins de cours possible, tout au plus trois, à moins que la classe ne compte plus d'un maître ou des moniteurs vraiment capables. Si les élèves étaient nombreux ou de portée fort différente, on pourrait, s'il en était besoin, subdiviser les trois cours pour l'enseignement de l'arithmétique et de la grammaire.

Le temps que le maître consacre à chaque cours est en raison inverse du nombre de cours. En supposant qu'une école soit divisée en 6 degrés ainsi qu'il en existe un certain nombre, et que le régent consacre aux neuf branches obligatoires du programme, les 25 heures hebdomadaires, prévues par la loi, il ne pourra accorder, en moyenne, qu'une *demi-heure par semaine* à chaque cours. Ce serait vraiment ridicule.

Mais en réduisant le nombre des divisions à trois, que l'on pourra diminuer encore pour plusieurs branches, il sera loisible de consacrer de deux à trois heures, en moyenne à chaque division.

3° La *qualité*, dans l'enseignement, l'emporte sur la *quantité*. L'expérience a prouvé que les progrès des élèves dépendent beaucoup moins du nombre d'heures passées à l'école, que de la qualité de la leçon. Est-il préférable que la fréquentation ait lieu deux fois par jour ? C'est là une question sur laquelle nous n'oserions nous prononcer. Si cette classe ne comptait que quelques élèves, si les branches qui exigent de longs exercices, telles que l'écriture, le dessin, etc., étaient seules enseignées, nous ne doutons pas qu'il y aurait avantage à faire l'école deux fois par jour.

Mais la discipline, l'éducation des enfants, leur avancement dans le plus grand nombre des branches, souffrent le plus souvent de l'agglomération des cours. Plusieurs écoles d'Angleterre, d'Allemagne, etc., ont admis le système des demi-temps, trouvant qu'il y a profit à ce que la fréquentation n'ait lieu qu'une fois par jour.

4° L'organisation de la classe doit être établie de façon à rendre fréquents et directs les rapports entre le maître et les élèves.

Le maître seul en effet, peut enseigner avec succès. Aux aides on confiera tout au plus le soin de faire répéter certaines leçons ou de surveiller les exercices les plus faciles. Mais il est indispensable que les cours supérieurs ne reçoivent de leçons que de l'instituteur lui-même. La leçon de lecture aux tableaux et les exercices d'intelligence aux commençants n'exigent pas moins impérieusement la direction du régent.

Beaucoup d'écoles pâtissent et se ressentent de l'emploi abusif des *moniteurs*. Il n'y a rien là d'étonnant, car des enfants ne sauraient avoir l'autorité, l'expérience et le savoir nécessaires pour instruire leurs condisciples.

5° L'enseignement de la gymnastique, du dessin, du chant sera donné le plus souvent à tous les cours réunis. Il n'y a pas d'inconvénient d'ordinaire à grouper tous les degrés supérieurs pour la lecture, l'histoire, la géographie, etc., mais on aura soin de subdiviser la classe en toutes ses sections, lorsque l'ordre du jour amènera le tour des branches qui présentent une gradation naturelle, telles que l'arithmétique, la grammaire et les premiers éléments de lecture.

6° Les élèves de chaque cours seront constamment occupés. Plutôt que de laisser les commençants bâiller aux cornilles devant un syllabaire qu'ils sont incapables de déchiffrer ou devant une ardoise où ils sont censés copier des mots, nous leur donnerons congé dès qu'il ne sera plus possible de les occuper efficacement.

7° Nous ferons en sorte de n'avoir qu'un cours de lecture aux tableaux et le maître s'en réservera l'enseignement. A cet effet, nous n'accepterons les nouveaux élèves qu'une fois dans l'année, de préférence après l'examen du printemps. Les vacances de l'été nous donneront le temps de nous occuper des débutants et de leur vouer tous nos soins.

8° L'ordre du jour sera combiné et agencé de telle sorte : *a)* que l'on accorde à chaque branche du programme un temps en rapport avec l'importance de cette branche ; *b)* que toutes ces branches soient enseignées aux degrés supérieurs ; *c)* que les exercices de récapitulation soient fréquents ; *d)* que la religion, la lecture, l'écriture, le calcul mental et certaines autres branches soient enseignées déjà aux commençants ; *e)* que le concours de l'aide soit rarement employé ; *f)* enfin que le maître se trouve le plus souvent possible en rapports directs avec les élèves.

Une pareille organisation ne s'improvise point. Pour l'établir, il faut pondérer avec soin tous les éléments et toutes les circonstances qui doivent entrer en ligne de compte dans les arrangements que nécessite la marche régulière d'une école primaire.

